



# RAPPORT LEC 29

2024

# PRÉAMBULE

Chez GENEО Capital Entrepreneur, nous sommes convaincus que la transformation des entreprises vers des modèles plus durables constitue un levier clé de performance et de résilience économique. Fidèle à notre raison d'être, mettre à disposition de l'économie réelle une finance positive conciliant performance et sens, nous plaçons l'impact environnemental, social et sociétal au cœur de notre stratégie d'investissement.

Le présent rapport est établi dans le cadre de l'**article 29 de la Loi Énergie-Climat** (loi n°2019-1147 du 8 novembre 2019), en application de ses décrets d'exécution (articles L.533-22-1 et D.533-16-1 du Code monétaire et financier). Il répond également aux exigences du **Règlement européen (UE) 2019/2088** sur la publication d'informations en matière de durabilité (**SFDR**) ainsi qu'au **Règlement Taxonomie (UE) 2020/852**.

Il s'inscrit pleinement dans notre démarche de transparence à l'égard de nos parties prenantes — investisseurs, entreprises accompagnées, collaborateurs et partenaires — et couvre l'ensemble des activités de GENEО Capital Entrepreneur pour l'année civile **2024**. Sa publication intervient conformément aux obligations réglementaires, soit dans un délai de six mois après la clôture de l'exercice.

Conformément au principe de « **comply or explain** », GENEО détaille les éléments couverts, ceux en cours de structuration et les cas où les données ne sont pas disponibles ou ne s'appliquent pas à son périmètre d'investissement. Ces situations font systématiquement l'objet d'une justification dans les sections concernées.

## Référentiels mobilisés :

Ce rapport s'appuie sur les textes et cadres suivants :

- Code monétaire et financier, articles L.533-22-1 et D.533-16-1 (version en vigueur au 1er janvier 2025) ;
- Décret n°2021-663 du 27 mai 2021 relatif à l'article 29 de la LEC ;
- Règlement (UE) 2019/2088 – Sustainable Finance Disclosure Regulation (SFDR) ;
- Règlement (UE) 2020/852 – Règlement Taxonomie ;
- Lignes directrices AMF/ACPR (version 2023) ;
- Annexe B de l'ADEME – Guide de reporting LEC (2023)

# SOMMAIRE

I Démarche générale de l'entité sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance

p. 4

II Moyens internes déployés par l'entité

p. 9

III Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance au niveau de la gouvernance de l'entité

p. 11

IV Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion ainsi que sur sa mise en œuvre

p. 17

V Taxonomie et stratégie d'alignement climat et biodiversité

p. 19

VI Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques, notamment les risques physiques, de transition et de responsabilité liés au changement climatique et à la biodiversité

p. 21

VII Liste des produits financiers prenant en compte les critères ESG

p. 29



# GENEO SOCIÉTÉ À MISSION

La finance positive exprime les réponses apportées par GENEO Capital Entrepreneur aux besoins des **dirigeants Bâtisseurs**

## Notre raison d'être



Mettre à disposition de l'économie réelle une finance positive, qui concilie performance et sens



Cette finance positive poursuit **quatre objectifs** :



**Apporter** de la sérénité par la maîtrise du temps, pour passer les cycles conjoncturels et s'adapter au besoin de chaque entreprise



**Favoriser** l'activation et l'accroissement du capital humain comme levier déterminant de création de valeur en apportant un soutien opérationnel et humain ainsi que de l'expertise



**Soutenir** l'accroissement de l'impact positif de chaque entreprise et sa transition vers des modèles d'affaires durables



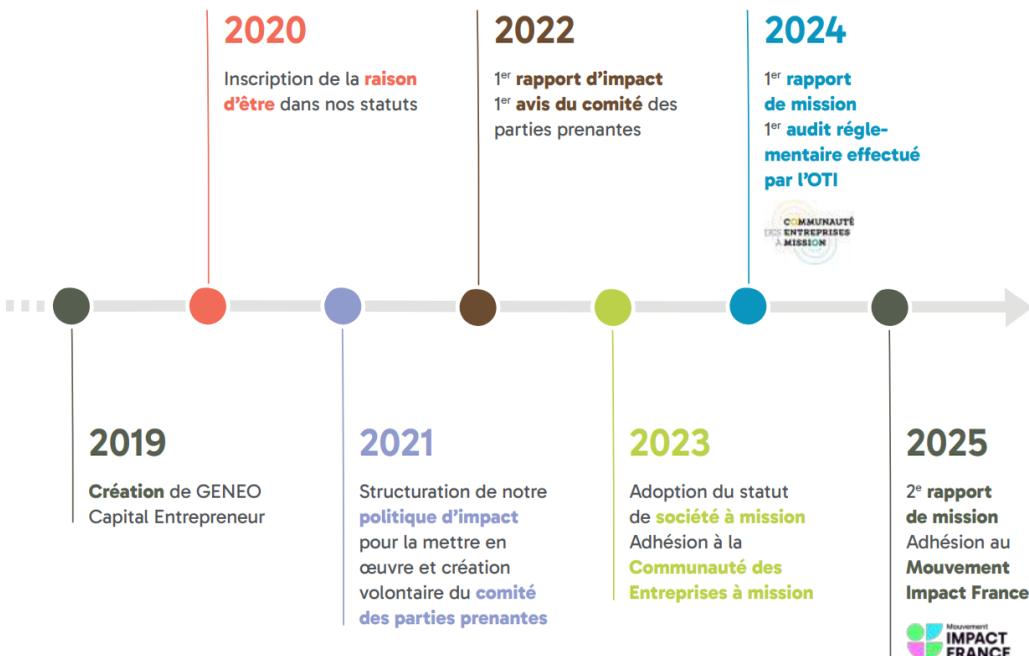
**Partager** la valeur créée avec l'ensemble des parties prenantes, pour donner à chaque génération les moyens de ses ambitions

→ L'économie réelle désigne l'ensemble des activités économiques matérielles ou immatérielles produites par des agents économiques en-dehors des marchés Financiers.

# UNE ÉVOLUTION NATURELLE VERS LA SOCIÉTÉ À MISSION

L'adoption du statut de société à mission est une nouvelle étape, naturelle dans le développement de GENEО Capital Entrepreneur

En 2023, GENEО Capital Entrepreneur est devenue Société à Mission avec pour volonté d'ancrer son engagement en faveur d'une finance positive, alignée avec les défis sociétaux et environnementaux contemporains. Ce choix mûrement mené et construit, est l'aboutissement d'une démarche engagée depuis sa création.



# UN ÉDIFICE DE MISSION CENTRÉ SUR NOTRE MÉTIER

Exercer notre mission et faire notre métier sont ainsi synonymes. C'est pourquoi nos objectifs statutaires et opérationnels ainsi que nos indicateurs couvrent l'intégralité des dimensions de notre activité.

## OBJECTIFS STATUTAIRES

#1

Apporter de la sérénité par la maîtrise du temps, pour passer les cycles conjoncturels et s'adapter au besoin de chaque entreprise

#2

Favoriser l'activation et l'accroissement du capital humain comme levier déterminant de création de valeur en apportant un soutien opérationnel et humain ainsi que de l'expertise

#3

Soutenir l'accroissement de l'impact positif de chaque entreprise et sa transition vers des modèles d'affaires durables

#4

Partager la valeur créée avec l'ensemble des parties prenantes, pour donner à chaque génération les moyens de ses ambitions

## OBJECTIFS OPERATIONNELS

1

Proposer des solutions d'investissement sur-mesure pour soutenir les entreprises dans la durée, y compris de manière contracyclique

3

Faire progresser la performance sociale des entreprises ou « Indice d'Impact Humain »

5

Coconstruire avec les sociétés investies un plan d'impact positif et les soutenir dans sa réalisation sur toute la durée de détention

7

Promouvoir le partage de la valeur au sein des entreprises

2

Assurer la stabilité des ressources grâce aux relations de confiance avec nos actionnaires

4

Apporter aux entreprises du soutien stratégique, opérationnel et humain via les Carnets de croissance pour mettre en œuvre leur projet entrepreneurial

6

Accompagner chaque entreprise dans la décarbonation de leur modèle d'affaires

8

Redistribuer une partie de la valeur créée vers les territoires et l'ensemble de la Société à travers des actions philanthropiques tournées vers la création d'emplois ou la réinsertion dans l'emploi

# INFORMATIONS DES INVESTISSEURS

L'approche et les engagements de GENE0 en matière d'investissement responsable sont présentés sur son site Internet ainsi qu'au travers de sa documentation publique (par exemple dans la politique d'impact).

## 1. Informations précontractuelles

La documentation précontractuelle de tous les fonds, mandats de gestion et prestations de conseils en investissement intègre des informations sur la manière dont les risques de durabilité sont intégrés dans les décisions d'investissement ou dans les conseils en investissement ainsi que sur les résultats de l'évaluation des incidences probables des risques en matière de durabilité, conformément à l'Article 6 du Règlement SFDR.

Les véhicules gérés par GENE0 Capital Entrepreneur prennent en compte des caractéristiques environnementales et sociales selon les modalités détaillées dans la politique d'impact. La communication du produit intègre des caractéristiques environnementales et sociales même si ce n'est pas son point central, ni le point central du processus d'investissement.

GENE0 Capital Entrepreneur informe ses investisseurs sur le fait que les investissements sous-jacents aux produits financiers ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables au plan environnemental.

## 2. Reporting

Les résultats sont formalisés dans un rapport de mission établi par la SGP et dans deux rapports extra-financiers, un par véhicule, qui présentent les résultats de la mise en œuvre de la politique d'impact de GENE0 Capital Entrepreneur par fonds. Il est communiqué aux investisseurs des FIA. Les résultats ESG de GENE0 Capital sont communiqués annuellement à l'occasion de son Assemblée Générale. Ceux de GENE0 Mezzanine le seront à l'occasion d'une assemblée annuelle d'information des investisseurs.

Les reporting fournissent les informations requises par l'article 11 du Règlement SFDR, à savoir la manière dont les caractéristiques environnementales et sociales sont prises en compte dans le cadre des produits Article 8.

# NORMES INTERNATIONALES ET ADHÉSION À DES CHARTES ESG

Conscients de l'importance du collectif et de la richesse apportée par les dialogues, nous consultons et travaillons avec des partenaires et organismes. Ces échanges renforcent nos engagements et alimentent nos travaux.

GENEO est signataire des Principes de l'Investissement Responsable (PRI) et s'est engagé à mettre en œuvre les 6 principes clés internationalement reconnus en matière de diligence raisonnable et de communication d'informations. GENE0 s'engage à :

- Prendre en compte les questions ESG dans les processus d'analyse et de décision en matière d'investissement ;
- Être un investisseur actif et prendre en compte les questions ESG dans les politiques et les pratiques ;
- Demander aux sociétés dans lesquelles GENE0 investit de publier des informations appropriées sur les questions ESG ;
- Favoriser l'acceptation et l'application des Principes auprès des acteurs de la gestion d'actifs ;
- Travailler en partenariat avec les acteurs du secteur financier qui se sont engagés à respecter les PRI pour améliorer leur efficacité ;
- Rendre compte de ses activités et de ses progrès dans l'application des Principes.

GENEO a signé la Charte d'engagement des Investisseurs pour la Croissance de France Invest. A travers cette charte, 16 engagements ont été pris pour répondre aux enjeux économiques, sociaux et humains, environnement et de bonne gouvernance.

GENEO a également signé la Charte Parité de France Invest pour favoriser la parité au sein de la société de gestion et dans les entreprises que nous accompagnons. La Charte est composée de 30 engagements et fixe notamment des objectifs chiffrés dans les sociétés de gestion et dans leurs participations. Ainsi, parmi les objectifs l'ambition est d'atteindre 25 % de femmes à des postes seniors dans les équipes d'investissement et 30 % de femmes dans les comités de direction des participations d'ici 2030.

Depuis 2021, GENE0 s'est engagé auprès de l'Initiative Climat international (ICI) afin de contribuer à l'objectif de la COP21 de limiter le réchauffement climatique à deux degrés. En tant que signataire, GENE0 s'engage à :

- Reconnaître que le changement climatique aura des effets sur l'économie qui représentent des risques et opportunités pour les entreprises.
- Prendre en compte les enjeux climatiques sur l'ensemble de la période d'investissement.
- Réaliser une mesure progressive de l'empreinte carbone du portefeuille pour les sociétés pour lesquelles cet enjeu est matériel.
- Définir, avec le management de ces sociétés, un plan d'actions de réduction des émissions et d'adaptation au changement climatique

GENEO a aussi adhéré au Manifeste de la plateforme IMPACT mise en place par le Gouvernement pour permettre aux entreprises de publier, en toute transparence, leurs données environnementales, sociales et de bonne gouvernance (ESG). Depuis 2024, GENE0 a également rejoint le mouvement Impact France.

Enfin, GENE0 participe aux programmes de cross-mentoring via l'initiative LEVEL20 qui a pour mission d'augmenter la représentation des femmes dans le capital investissement.

# RESSOURCES ASSOCIÉES AUX RISQUES DE DURABILITÉ

L'analyse des risques du durabilité est menée par l'équipe « Impact Positif ». Cette dernière est composée de 2 Business Partner Impact positif et est supervisée par le directeur du développement.

Cette équipe représente aujourd'hui 2/24 ETP soit 8,3% des effectifs.

Avec approximativement 500m€ d'AuM sur les véhicules GENEEO Capital et GENEEO Mezzanine (encours exacts page 29 du rapport), cela représente environ 1 ETP pour 250m€ sous gestion.

L'équipe sera renforcée au fil de la croissance de GENEEO Capital Entrepreneur. L'évolution et l'implémentation de la stratégie d'impact est validée par le Président et la Directrice Générale de GENEEO Capital Entrepreneur.

L'équipe en charge des sujets de durabilité permet à GENEEO Capital Entrepreneur de déployer un dispositif ESG cohérent et structuré. Ces sujets sont également diffusés en interne et l'ensemble des équipes d'investissement, des risques, de la conformité et de la Direction Générale bénéficiant de formations régulières sur les enjeux et pratiques ESG.

De plus, afin d'appuyer l'équipe dans l'analyse des données ESG et de données carbone, la société de gestion fait appel aux prestataires Tennaxia et Carboncutter.

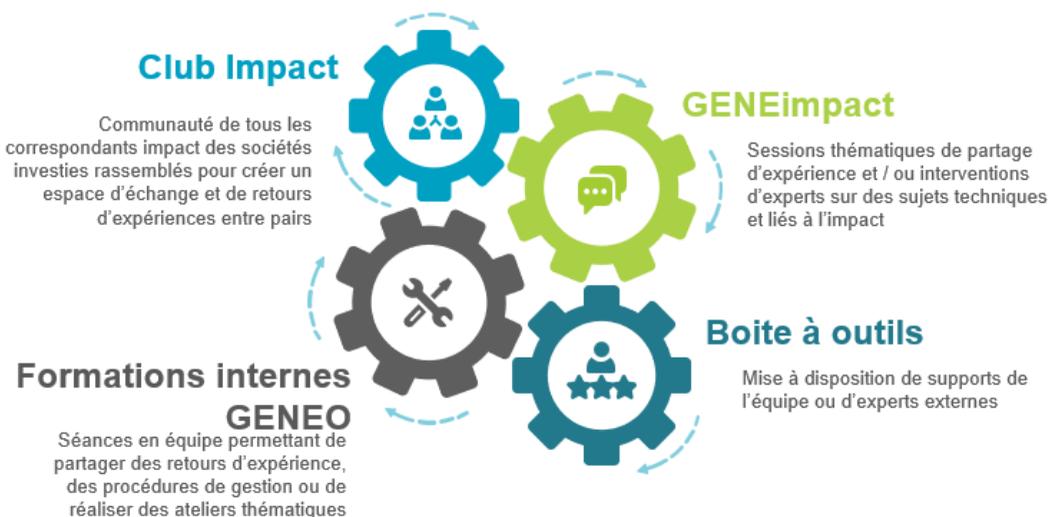
Montant du budget extra-financier de GENEEO Capital Entrepreneur en 2024 : 205 k€

Montant du budget extra-financier de GENEEO Capital Entrepreneur en 2025 : 222 k€.

# FORMATION DE L'ÉQUIPE ET DES PARTICIPATIONS AUX RISQUES DE DURABILITÉ

Les collaborateurs de GENEO Capital Entrepreneur bénéficient d'une ou plusieurs formations annuelles sur le domaine de l'impact et de l'ESG. Différentes thématiques ont été couvertes comme la maîtrise des processus ESG tout au long du cycle d'investissement, l'analyse d'un bilan carbone et la présentation des émissions de CO2 de la société de gestion, la réalisation de fresques comme la fresque du climat, etc. Les associés et mandataires sociaux participent aux formations ESG.

Enfin, les évènements organisés à destination des participations sont ouverts à l'équipe et permettent aux collaborateurs de GENEO et aux responsables RSE, DAF, responsables achats ou toutes autres fonctions pertinentes de monter en compétence sur des thématiques ESG ciblées.



# NOTRE COMITÉ DE MISSION

Le comité de mission se place dans la continuité du comité des parties prenantes de GENEO, inauguré en 2021. La loi Pacte lui confie un rôle renforcé.

Le comité de mission donne un avis public sur le rapport de mission de GENEO Capital Entrepreneur.

## RÔLE



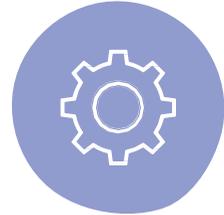
- Suivre l'exécution de la mission et la mise en œuvre stratégique et opérationnelle de la raison d'être de GENEO
- Contrôler la bonne application dans le temps des quatre objectifs statutaires et de la feuille de route associée

## MISSIONS



- Évaluer l'efficacité des actions mises en place pour atteindre ces quatre objectifs
- Valider la cohérence d'ensemble du modèle de la mission et rendre un jugement sur l'ambition et l'atteinte des objectifs retenus
- Accompagner la démarche de progrès continu sur la mise en œuvre des engagements pris
- Anticiper les tendances sociétales et les solutions émergentes

## FONCTIONNEMENT



- À minima trois consultations en plénière par an et des sessions de travail à la carte
- Présentation d'un Rapport du comité de mission venant apprécier la manière dont la mission est exécutée

# LA COMPOSITION DU COMITÉ DE MISSION <sup>1/3</sup>



**MAURANE COUDREAU**  
INVESTISSEUR - IMPACT

De formation juridique, Maurane engage très rapidement sa vie professionnelle dans le secteur du droit du développement durable. Aujourd'hui experte en finance durable à la MAIF, également société à mission, elle représente un investisseur de référence pour GENEO Mezzanine, notre véhicule de quasi-fonds propre à impact, et nous fait bénéficier ainsi de son expérience personnelle mais aussi de celle de cet assureur engagé depuis longtemps sur les enjeux d'entreprise responsable. Ayant rejoint le comité de mission en avril 2024, Maurane a d'ores et déjà été embarquée sur le sujet en assistant à deux réunions de travail



**VALÉRIE BASCHET**  
EXPERTE - ENTREPRENEURIAT - IMPACT

Dirigeante d'entreprise puis coach d'entrepreneurs, Valérie Baschet a co-fondé le cabinet Meaneo, spécialisé dans le conseil en stratégie et en transformation responsable des entreprises. Reconnue pour son professionnalisme et son engagement, Valérie Baschet s'implique personnellement dans la mise en place et l'accompagnement de démarches pragmatiques au sein des entreprises qu'elle conseille. Convaincue de la dimension transformante de l'impact pour les modèles d'affaires des entreprises, Valérie apporte au comité de mission son expertise et son approche stratégique de l'impact, pour une croissance durable.



**DELPHINE DIRAT**  
AFFAIRES REGLEMENTAIRES - FINANCE DURABLE

Delphine est l'une des grandes spécialistes de la réglementation liée à la finance durable en Europe. En effet, avant d'exercer au London Stock Exchange qu'elle a rejoint en 2021 comme experte réglementaire, Delphine a travaillé pendant 10 ans au sein de l'Autorité des marchés financiers (AMF). Elle y a été directrice de la régulation des affaires internationales ainsi qu'experte détachée de la Commission européenne, où elle a contribué à l'élaboration et la mise en place du plan d'action européen sur la finance durable. Soucieuse de diffuser son expertise et sa vision de la finance durable, Delphine enseigne également à l'Université de Bordeaux.

# LA COMPOSITION DU COMITÉ DE MISSION <sup>2/3</sup>



**DELPHINE GÉNY-STEPHANN**  
INVESTISSEUR – IMPACT – POUVOIRS PUBLICS

Femme d'affaires et personnalité politique française, Delphine Gény-Stephann est reconnue pour son engagement en faveur de la compétitivité des entreprises, de la modernisation de l'économie et de la promotion de l'entrepreneuriat. En acceptant la Présidence du comité de parties prenantes, puis celle du comité de mission de GENE0, elle met en pratique ses convictions, ainsi que l'esprit et la lettre de la loi Pacte qu'elle a initiée lors de son mandat de secrétaire d'État auprès du ministre de l'Économie et des Finances (2017-2018). Delphine est également actionnaire et membre du comité d'orientation de GENE0 Capital Entrepreneur.



**BERTRAND LECLERCQ**  
INVESTISSEUR – « FAMILY OFFICE »

Bertrand Leclercq est un entrepreneur, spécialiste de la gouvernance des entreprises familiales et des défis de leur transition générationnelle, mettant l'accent sur la gouvernance et le long terme. Ancien gérant commandité de l'Association Familiale Mulliez (AFM) de 2010 à 2019, il a occupé divers mandats au sein de plusieurs entreprises, dont Auchan et Flunch. Il est également investisseur dans des projets de start-up et des fonds de private equity. Bertrand apporte au comité de mission son expérience concrète des entreprises familiales et des enjeux de temps longs, ainsi que des problématiques de partage de la valeur et d'alignement des parties prenantes.



**DAVID MAHÉ**  
DIRIGEANT D'ENTREPRISE – CAPITAL HUMAIN

David Mahé est le dirigeant du groupe Human & Work (qui a récemment intégré le groupe canadien Telus), leader européen de la santé psychologique au travail, dans lequel GENE0 Capital est investisseur depuis mars 2019. Président de l'association professionnelle des sociétés de conseil (Syntec), David intervient aussi fréquemment dans les grands médias nationaux en tant que spécialiste des enjeux du monde du travail. Il apporte au comité de mission son expérience de l'accompagnement GENE0 et son expertise sur l'ensemble des enjeux qui touchent à l'humain au travail.

# LA COMPOSITION DU COMITÉ DE MISSION <sup>3/3</sup>



**CÉCILE PATOUX**

AFFAIRES RÉGLEMENTAIRES – FINANCE DURABLE

Première business partner «impact» de GENEО, issue du monde du conseil en développement durable et de l'audit RSE, Cécile Patoux a consacré son début de parcours professionnel aux enjeux de RSE et d'Impact. Animée par l'envie de fabrication et de commercialisation de cosmétiques bio : «Atelier Sapocé». Son engagement personnel intense, conjugué à sa pratique entrepreneuriale et sa parfaite connaissance de GENEО, font de Cécile un atout précieux du comité de mission.



**CHRISTIAN NOUEL**

EXPERT – PHILANTHROPIE – FINANCE DURABLE

Avocat français spécialisé dans le droit des affaires et le droit fiscal, Christian a conseillé de nombreuses entreprises nationales et internationales. Acteur engagé de la société civile, Président fondateur de la Fondation Croissance Responsable, fondation abritée par l'Institut de France, membre du bureau de la commission fiscale du MEDEF, membre des groupes de travail « Administrateurs et Informations extra-financières » et « Création de valeur partagée » de l'Institut Français des Administrateurs (IFA), membre de l'Institut de la Finance Durable, Christian éclaire le comité de mission sur les aspects juridiques des enjeux de durabilité et les meilleures pratiques d'intégration de ces enjeux au cœur de la gouvernance d'entreprise.



**PIERRE MENET\***

INVESTISSEUR – IMPACT - TERRITOIRES

Responsable des investissements à impact de la Banque des territoires (groupe Caisse des dépôts), Pierre Menet est un professionnel du secteur financier, avec une expertise longue et approfondie dans la gestion d'investissements et le développement de projets financiers. Également membre du comité stratégique de GENEО Capital, la société d'investissement «evergreen» gérée par GENEО Capital Entrepreneur, Pierre apporte au comité de mission la vision d'un investisseur de long terme, ancré dans les territoires, soucieux d'impact sociétal, particulièrement en matière d'emplois.

\* Pierre Menet sera remplacé en 2025 par Eliezer Teig, Directeur d'Investissement à la Caisse des Dépôts

# NOTRE DISPOSITIF DE CONTRÔLE DES ENGAGEMENTS

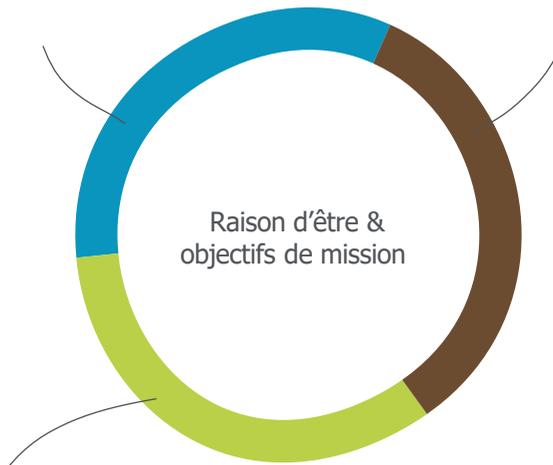
La crédibilité des engagements pris par GENE0 repose sur un dispositif de contrôle impliquant **trois acteurs**

## GENEO CAPITAL ENTREPRENEUR

- Définit des objectifs opérationnels et des indicateurs clés de suivi
- Alloue les moyens nécessaires à leur réalisation
- Mesure et analyse les résultats
- Identifie et assure la gestion des circonstances extérieures pouvant affecter le respect des objectifs
- Met en place des plans d'action et d'accompagnement

## COMITÉ DE MISSION

- En charge du suivi en continu de l'exécution de la mission
- Présente un rapport annuel aux investisseurs de GENE0 rendant compte de l'exécution de la mission
- Se prononce au moins annuellement sur la mise en œuvre des objectifs



## ORGANISME TIERS INDÉPENDANT (OTI)

- Nommé pour effectuer un audit réglementaire de l'accomplissement des objectifs de la mission, de l'adéquation des moyens et de l'atteinte de nos résultats, et ce, dès la première année d'adoption de la qualité de société à mission.
- Tous les trois ans, l'Organisme Tiers Indépendant émet un avis motivé joint au rapport du comité de mission se prononçant sur le respect ou non des objectifs de mission
- Le premier avis motivé a été émis en 2023

# TRANSPARENCE DES POLITIQUES DE RÉMUNÉRATION SUR L'INTÉGRATION DES RISQUES EN MATIÈRE DE DURABILITÉ

GENEO Capital Entrepreneur dispose d'une politique de rémunération formalisée et communiquée à l'ensemble des collaborateurs conformément aux obligations issues de la Directive AIFM.

Cette politique vise l'ensemble des collaborateurs de la société, y compris ceux considérés comme les « preneurs de risques ». La société a mis en place un Comité de rémunération qui est en charge de la revue annuelle de la politique de rémunération. Le Comité de rémunération est composé de la Présidente et du Directeur Général. Il se réunit de manière annuelle, à l'issue de la campagne d'entretiens annuels menés avec les collaborateurs. La mise en œuvre de la politique de rémunération fait l'objet, au moins une fois par an, d'une évaluation interne centrale et indépendante qui vise à vérifier le bon respect des politiques et procédures de rémunération.

GENEO Capital Entrepreneur met en œuvre une politique de rémunération qui est cohérente avec une gestion efficace de ses risques et n'encourage pas une prise de risque excessive.

Elle encourage l'alignement des risques pris par son personnel avec ceux des FIAs qu'elle gère, ceux des investisseurs dans cette société et ceux de la société de gestion elle-même. En particulier, la politique de rémunération doit dûment prendre en compte la nécessité d'aligner les risques en fonction de la gestion des risques et de l'exposition aux risques.

La structure de la rémunération est par principe fixe. Elle est suffisamment importante pour rémunérer les collaborateurs au regard :

- des obligations de son poste ;
- du niveau de compétence requis ;
- de la responsabilité exercée ;
- de l'expérience acquise.

Dans la mesure où aucune rémunération variable n'est prévue dans les contrats de travail, les risques en matière de durabilité ne sont pas inclus dans cette dernière au sens de la directive AIFM. Un dispositif d'intéressement aux résultats est mis en place, ainsi qu'un PEE. Bien que ces rémunérations ne soient pas assimilées à des rémunérations soumises à la directive AIFM, la société a décidé d'intégrer de façon volontaire les critères suivants :

- Seuil minimum du REX ;
- Equivalent de l'index Egalité Hommes-Femmes de la société ;
- Taux de formation des collaborateurs de la société ;
- Lancement d'un plan d'impact positif avec les entreprises investies (faisant le lien entre performance durable du portefeuille et rémunération de l'équipe de gestion)

Le RCCI externalisé a un rôle actif dans la surveillance continue et l'évaluation de la politique de rémunération. En collaboration avec le comité de rémunération, le RCCI contribue à déterminer la stratégie de rémunération globale applicable à la société de gestion, aux fins de promouvoir le développement d'une gestion des risques efficace.

# POLITIQUE D'ENGAGEMENT

GENEO Capital Entrepreneur est un acteur français du capital-investissement, qui intervient dans tous les secteurs d'activité, dans des opérations de capital-développement. GENE Capital Entrepreneur accompagne des PME et ETI au travers de prises de participations minoritaires.

GENEO Capital Entrepreneur mène une politique de suivi actif de toutes ses participations. Les équipes de GENE Capital Entrepreneur prennent systématiquement des postes dans les organes de surveillance des sociétés : Conseils d'Administration, de Surveillance, Conseils Stratégiques, Comité RSE, etc. et jouent un rôle d'actionnaire actif et vigilant aux côtés des dirigeants, dans la gestion des entreprises et la définition et la mise en œuvre de la stratégie, des performances financières et non financières, des risques, de la structure de capital, de l'impact social et environnemental et de la gouvernance d'entreprise. La politique d'engagement actionnarial de la société est disponible publiquement ([lien](#)).

GENEO Capital Entrepreneur apporte conjointement capital financier et capital humain aux entreprises du portefeuille et propose un parcours d'accompagnement personnalisé, sous la forme d'un Carnet de croissance qui inclut systématiquement un plan d'impact positif. Ces derniers associés à un suivi ESG sont examinés au moins une fois par an Board des entreprises financées.

Dans l'exercice des droits de vote au sein des organes sociaux des entreprises financées, GENE prend en compte les enjeux ESG liés aux activités des entreprises en question pour évaluer la qualité de la gestion des dirigeants. Le compte-rendu de la politique de vote est disponible publiquement ([lien](#)) : contexte et objectifs, statistiques de vote et situations de conflits d'intérêts. En 2024 GENE a exercé son droit dans toutes les sociétés dans lesquelles elle disposait de droits de vote

Nombre d'AG	Nombre de résolutions	Taux de rejet	Nombre d'abstention
19	97	1.03%	0

En matière d'ESG, GENE intègre une clause dans les pactes d'actionnaires prévoyant des obligations à la charge des entreprises parmi lesquelles la définition d'un carnet de croissance qui comprend systématiquement un plan d'impact positif et le suivi des réalisations.

# APPORTER AUX ENTREPRISES DU SOUTIEN STRATÉGIQUE, OPÉRATIONNEL ET HUMAIN VIA LES CARNETS DE CROISSANCE

Pour concevoir et dynamiser les « Carnet de croissance », GENEO Capital Entrepreneur mobilise, autour du directeur associé responsable, une équipe multidisciplinaire d'investisseurs et de « business partners » issus du monde du conseil, mais aussi un vivier d'experts de confiance et bien sûr la richesse de la Communauté GENEO

## RÉSULTATS 2024

### INDICATEURS DE MISSION

	2024	2023
Entreprises investies qui ont engagé un Carnet de croissance	91%	91%
Ateliers de travail impact & digital en moyenne dans l'année par participation	+4,5	>3
Cibles M&A étudiées en moyenne dans l'année par participation	+2,5	>1
Évènements organisés dans l'année (séminaires collectifs, GENEcamp, GENEImpact, GENEdigital, GENEbusiness et Green GENEbusiness)	18	10

Un accompagnement soutenu et dynamique auprès des entreprises investies, qui s'est encore amplifié sur l'année 2024, symbole de notre différenciation.

### RÉALISATIONS 2024

L'année se caractérise une fois de plus par un accompagnement particulièrement actif sur le volet « croissance externe » des Carnets de croissance. Ainsi, ce sont 54 opportunités M&A qui ont été étudiées par nos participations accompagnées de l'équipe GENEO. Cet axe reste important dans la création de valeur : en 2024, on compte 21 acquisitions réalisées par 7 participations.

Le soutien stratégique et opérationnel apporté aux dirigeants et leurs équipes a pris la forme de sessions de travail individuel, ainsi que de rencontres collectives fédératrices et facilitatrices dans l'exécution des Carnets de croissance :

- 101 ateliers de travail avec nos business partners digital et impact
- 12 événements des clubs dédiés à nos participations pour plus d'expertise et de partage d'expérience (GENEcamp, GENEImpact et GENEdigital)
- 6 présentations et sessions de questions réponses entre investisseurs et participations (GENEbusiness et Green GENEbusiness)

### CIBLES

- 🎯 Engager auprès d'**au moins 90%** des entreprises investies un carnet de croissance
- 🎯 Réaliser **au moins deux** réunions de travail de travail impact & digital en moyenne par an et par participation
- 🎯 Etudier **au moins** une cible M&A en moyenne par an et par participation
- 🎯 Organiser **au moins 10** événements par an

### BUSINESS PARTNERS GENEO



Marc  
DUPUY  
M&A



Antoine  
RILEY  
M&A



Mathilde  
PAOLI  
Structuration du passif



Claudia  
KIENTZLER  
Impact positif



Yohan  
LELLOUCHE  
Impact positif



Guillaume  
GOMBERT  
Digital & Innovation

- Mobilisation de 12 actionnaires, de 8 experts externes et de l'équipe GENEO
- 70 RDV personnalisés avec des membres de la Communauté experts sur les géographies pertinentes pour chaque Carnet de croissance

# STRATÉGIE D'ALIGNEMENT CLIMAT ET BIODIVERSITÉ SUR LE CYCLE D'INVESTISSEMENT

GENEO intègre le climat et la biodiversité à chaque étape du cycle d'investissement.

## En période de pré-investissement :

- La liste d'exclusion comporte des sections sur le charbon, les énergies fossiles ainsi que sur les produits ou le commerce d'espèces sauvages réglementées (voir page 23 du rapport).
- Une analyse impact-risques-opportunités est réalisée systématiquement sur les enjeux de durabilité les plus matériels de l'entreprise. Cette matrice reprend les 10 ESRS de la CSRD. Ainsi les sujets liés au climat sont en particulier évalués au travers de l'ESRS E1 et les sujets liés à la biodiversité au travers de l'ESRS E4 (voir page 24 du rapport). Un autodiagnostic RSE permet d'apprécier la maturité des entreprises cibles, notamment sur les enjeux climat et biodiversité.
- Un axe carbone, dédié à la lutte contre les changements climatiques, est intégré au sein de chaque plan d'impact positif et cela quel que soit le secteur d'activité de l'entreprise investie. Ce parti pris est notamment justifié par la nature globalisée des émissions de gaz à effet de serre et par la nécessité pour les entreprises d'apporter des solutions concrètes et réelles à la crise climatique (voir page 25 du rapport)

## En période de détention :

- Un questionnaire annuel permet de suivre les réalisations des entreprises investies. En 2024 : 100% du portefeuille GENEO Capital et GENEO Mezzanine a répondu au questionnaire extra-financier. Plusieurs thématiques y sont évaluées (voir page 26 du rapport) dont :
  - Le climat, exemple : réalisation d'un bilan carbone, périmètre couvert, adoption d'une trajectoire de décarbonation ou encore évaluation de son alignement aux accords de Paris
  - La biodiversité, exemple : activités situées à proximité d'une zone sensible sur la biodiversité, incidences négatives exercées dans cette zone ou encore mesure de son empreinte biodiversité
  - L'alignement à la taxonomie verte européenne : chiffre d'affaires, OPEX et CAPEX alignés
- Des outils sont mis à disposition des participations sur ces thématiques. Sur le climat, un business partner accompagne la supervision des bilans carbone et conseille les sociétés en portefeuille sur les experts à solliciter (vivier d'experts GENEO sur le climat). Il est accompagné d'un prestataire, Carbon Cutter sur l'année 2024, ayant réalisé le bilan carbone de la société de gestion. Cette mission intègre la mesure de la catégorie 15 du GHG Protocol (émissions financées) et permet donc de vérifier la cohérence des émissions de CO2 remontées par nos sociétés en portefeuille. Sur la partie biodiversité, l'outil IBAT permet d'identifier les sites les plus sensibles sur les enjeux de biodiversité et donc de réaliser une première évaluation de son exposition.
- L'accompagnement sur les enjeux de durabilité et notamment la partie climat et biodiversité est également porté au niveau du club impact – groupe rassemblant les directions impact du portefeuille GENEO (voir page 27 du rapport) . En 2024, une dizaine d'évènements ont été organisés dont 4 spécifiquement sur les offres durables des participations GENEO (Green genebusiness).

# STRATÉGIE D'ALIGNEMENT CLIMAT ET BIODIVERSITÉ EN 2024

## Exposition au charbon et aux énergies fossiles :

En 2024, GENEО Capital Entrepreneur ne détient ni ne gère aucun actif associé à la recherche, l'exploitation minière, l'extraction, la production, le traitement ou le raffinage de combustibles fossiles.

De plus, la politique d'exclusion a été renforcée depuis 2 ans sur le charbon et les autres énergies fossiles (seuils d'exclusions explicités et exclusion des entreprises développant de nouveaux projets d'exploration ou de production de pétrole ou de gaz naturel).

## Maturité climat en 2024 :

GENEO Capital Entrepreneur réalise un bilan carbone au niveau de la société de gestion depuis 4 ans. En 2024, les émissions financées y ont été intégrées (i.e. catégorie 15 du GHG Protocol).

Un objectif de moyen a été adopté au sein des indicateurs société à mission (voir page 6 du rapport) : « pourcentage d'entreprises investies ayant défini et/ou déployé des mesures pour réduire leur empreinte carbone dans l'année suivant l'investissement ». L'ambition des critères retenus a été validé par (i) le comité de mission de GENEО et (ii) le tiers indépendant (i.e. KPMG en 2023).

De plus, la maturité des sociétés en portefeuille a été évaluée à partir de la méthodologie PMDR développée par l'initiative Climat International (ICI), GENEО y adhère depuis 2021.

En 2024 :

- 96% des sociétés en portefeuille ont réalisé ou sont en cours de réalisation de leur bilan carbone scopes 1, 2 et 3.
- 88% ont entrepris des mesures visant à réduire leur intensité carbone dans l'année
- 33% ont adopté une trajectoire de réduction de leurs émissions de CO2
- 100% des sociétés investies par GENEО Mezzanine ont adopté une trajectoire de réduction de leurs émissions de GES pour s'aligner aux objectifs nationaux et internationaux sur le climat (SNBC ou trajectoires SBTi-like).

La société de gestion souhaite poursuivre son accompagnement dans les prochaines années pour faire progresser la maturité de ses sociétés en portefeuille sur les sujets climatiques (notamment avec l'application décalée de la CSRD). GENEО cherche ainsi à engager davantage de société en portefeuille dans l'adoption de trajectoire de décarbonation, en s'appuyant sur des scénarios reconnus (exemple : SNBC, SBTi, autres), et à termes adopter une trajectoire au niveau de la société de gestion.

## Maturité biodiversité en 2024 :

GENEO Capital Entrepreneur intègre progressivement les enjeux de biodiversité sur l'intégralité de son cycle d'investissement (voir page 19). La société de gestion souhaite accompagner les sociétés en portefeuille vers une meilleur évaluation de leurs impacts sur la biodiversité et une meilleur maîtrise des pressions qui y sont exercées.

## Taxonomie verte en 2024 :

GENEO Capital Entrepreneur évalue de manière déclarative l'alignement à la taxonomie verte au sein de son questionnaire extra-financier annuel. Toutefois, le report d'application de la CSRD n'a pas permis à la société de gestion d'évaluer le niveau d'alignement en chiffre d'affaires, CAPEX et OPEX sur l'année 2024.

# DÉFINITION DES RISQUES DE DURABILITÉ

Un risque de durabilité est défini comme un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

## Risques environnementaux

- Les risques environnementaux se définissent comme étant les risques de perte de valeur du portefeuille ou de la participation liés à des problématiques environnementales telles que le changement climatique (E1), la pollution (E2), l'eau et les ressources marines (E3), la biodiversité et les écosystèmes (E4) et l'utilisation des ressources et l'économie circulaire (E5)

## Risques sociaux

- Les risques sociaux se définissent comme étant les risques de perte de valeur du portefeuille ou de la participation liés à des problématiques sociales telles que le personnel de l'entreprise (S1), les travailleurs dans la chaîne de valeur (S2), les communautés affectées (S3) et les consommateurs et utilisateurs finaux (S4)



## Risques de gouvernance

- Les risques de gouvernance se définissent comme les risques de perte de valeur du portefeuille ou de la participation liés à une gestion fonctionnelle ou à des pratiques managériales ou organisationnelles qui peuvent mener à l'instabilité de l'entreprise. Ces risques s'inscrivent au travers de l'ESRS G1, conduite des affaires.

## Sur chacun de ces enjeux, les risques sont :

- **Développés** : analyse associée à chaque principal risque
- **Caractérisés** dans la mesure du possible : actuel, émergent, exogène à l'entité, occurrence, intensité et horizon de temps
- **Segmentés** : risques de contentieux, risques réputationnels, risques physiques, de transition, de responsabilité liée aux facteurs environnementaux, etc.
- **Cartographiés** dans la mesure du possible : en fonction des secteurs économiques et des zones géographiques spécifiques ou encore de leur caractère récurrent ou ponctuel

# PRISE EN COMPTE DES PRINCIPALES INCIDENCES NÉGATIVES

Les principales incidences négatives sont les impacts négatifs les plus significatifs des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, de respect des droits de l'Homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Bien que GENEО Capital Entrepreneur ne compte pas plus de 500 salariés en moyenne sur l'exercice (seuil d'application obligatoire de l'article 4 du Règlement SFDR), elle ambitionne de tenir compte de manière systématique et de mesurer les principales incidences négatives de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité.

Compte tenu de son activité, des diligences conduites par GENEО Capital Entrepreneur pour identifier et apprécier les incidences négatives de ses investissements sont réalisées, principalement, via la collecte de données auprès des opportunités d'investissement ainsi que des participations des véhicules qu'elle gère.

Néanmoins, GENEО Capital Entrepreneur se positionne à ce jour en statut « Explain » et est en train d'aligner ses méthodes et outils avec la prise en compte des incidences négatives en termes de durabilité dans ses décisions d'investissement et son organisation conformément aux exigences spécifiques du règlement SFDR

# PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ESG SUR LE CYCLE D'INVESTISSEMENT

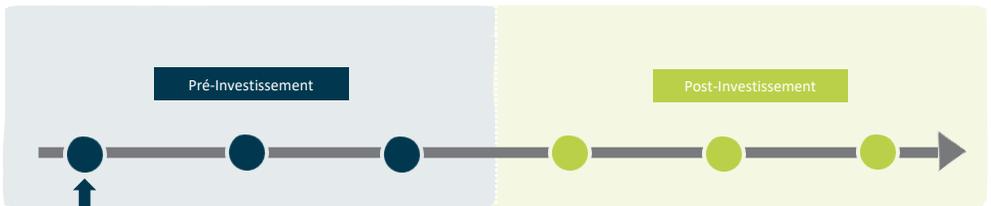
Toute opportunité d'investissement dans une entreprise prise par GENEО Capital Entrepreneur s'appuie sur une analyse extra-financière intégrant les risques spécifiques de durabilité.

Les risques de durabilité sur les entreprises sont mesurés pour chaque entreprise par un ensemble de critères sur les piliers Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance. Les critères couvrent des facteurs endogènes et des facteurs exogènes.

Les risques de durabilité sont intégrés à l'analyse globale des risques. Ils sont identifiés par l'équipe « Impact Positif » en totale collaboration avec l'équipe d'investissement en charge de l'étude du dossier d'investissement et les équipes de management de la société considérée. Cette analyse débute dès la phase de « deal flow ».

L'équipe « Impact Positif » participe aux comités d'investissement et exprime son avis au même titre que l'équipe d'investissement de la société de gestion. L'analyse des risques en matière de durabilité est présentée en comité d'investissement et formalisée dans les notes d'investissement – puis dans les notes de désinvestissement. Elle vise à définir les enjeux, l'accompagnement et le plan d'impact positif à déployer dans l'entreprise qui serait investie par un véhicule de GENEО.

Le responsable de la gestion des risques est présent aux comités d'investissement, s'assure de l'éligibilité de l'entreprise à la politique d'investissement du ou des portefeuilles impliqués dans l'opération, et qu'une analyse des risques de durabilité est systématiquement réalisée avant tout investissement.

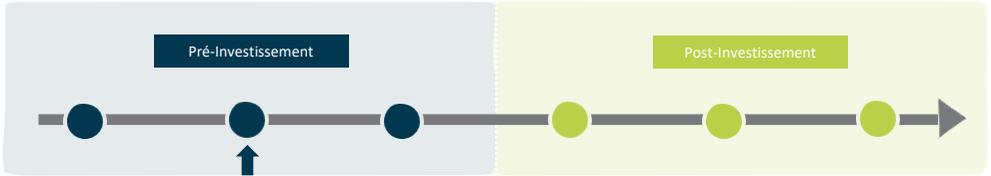


## Exclusions sectorielles

Plusieurs secteurs figurent parmi la liste d'exclusion de GENEО Capital Entrepreneur, notamment :

- Tabac
- Jeux de hasard
- Secteur de la pornographie
- Produits/commerce d'espèces sauvages réglementées - Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES)
- Produits chimiques interdits ou progressivement interdits par les conventions internationales auxquelles la France a adhéré
- Secteurs en opposition avec la Déclaration universelle des droits de l'Homme
- Charbon avec seuils d'exclusion
- Energies fossiles (pétrole et gaz conventionnels et non conventionnels) avec seuils d'exclusion

# PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ESG SUR LE CYCLE D'INVESTISSEMENT



## Analyse de risques de durabilité

L'analyse des risques de durabilité est menée par l'équipe « Impact Positif ». Cette dernière est composée de 2 Business Partner et est supervisée par le directeur du développement. L'équipe en charge des sujets de durabilité permet à GENEО Capital Entrepreneur de déployer un dispositif ESG cohérent et structuré.

L'analyse de risque utilise plusieurs outils :

- Un autodiagnostic impact et RSE permettant d'établir un état des lieux de la maturité des entreprises cibles
- une matrice d'impact, risque, opportunités évaluant les enjeux les plus matériels de l'entreprise

### Autodiagnostic de pré-investissement

Tout investissement chez GENEО est précédé qu'un questionnaire appelé « Autodiagnostic RSE et Impact positif » complété par les sociétés cibles. Ce dernier couvre les thématiques suivantes (non exhaustif) :

Gouvernance	Social	Environnement
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Instances de gouvernance</li> <li>- Ethique des affaires</li> <li>- Achats responsables</li> <li>- Adaptation de l'offre</li> <li>- Philanthropie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bien-être au travail</li> <li>- Accidentologie</li> <li>- Climat social et absentéisme</li> <li>- Parité, diversité et inclusion</li> <li>- Partage de la valeur</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Empreinte carbone</li> <li>- Consommation d'énergie</li> <li>- Gestion des déchets</li> <li>- Gestion de l'eau</li> <li>- Pollution de l'eau, air et sol</li> </ul>

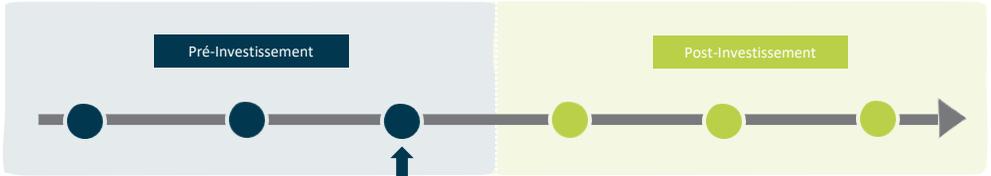
L'ensemble regroupe une quarantaine de questions. L'objectif de l'évaluation est de déterminer le niveau de maturité des engagements et actions menés par l'entreprise en matière de durabilité et de responsabilité environnementale, sociale et de gouvernance, et d'en évaluer les risques et opportunités.

### Matrice Impact-Risques-Opportunités (IRO)

Depuis plus d'un an, la matrice d'IRO est systématiquement complétée et présentée en comité d'investissement. Cette matrice couvre les 10 ESRS de la CSRD et évalue les principaux enjeux de la société cible. L'autodiagnostic, les échanges réalisés avec le management et les différents documents transmis permettent de la compléter et d'évaluer le niveau de risque de durabilité.

Toutefois, la quantification de l'impact financier des principaux risques ESG n'est pas intégré à cette analyse par manque de données des cibles. L'application de la CSRD permettra à GENEО d'apprécier la maturité des sociétés cibles et d'estimer l'impact financier des risques ESG à partir de leur matrice de double matérialité.

# PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ESG SUR LE CYCLE D'INVESTISSEMENT



## Formalisation d'un plan d'impact positif

Les plans d'impact positif sont parties intégrantes des Carnets de croissance. Fondés sur le référentiel des Objectifs de Développement Durable de l'ONU, il se décompose en trois parties : **impact, RSE et indice d'impact humain**. Nos 25 sociétés investies ont engagé un plan d'impact positif, quel que soit leur taille ou leur secteur d'activité.

### 1.

#### STRATÉGIE D'IMPACT POSITIF

##### Objectif

Accompagner l'évolution de la stratégie des entreprises vers un modèle d'affaire durable

##### Outils GENE0

Ateliers de co-construction de la stratégie d'impact positif alignée sur les Objectifs de Développement Durable (ODD) prioritaires



### 2.

#### PLAN DE PROGRÈS RSE

##### Objectif

Améliorer les enjeux matériels de l'entreprise ainsi que ses risques de durabilité identifiés

##### Outils GENE0

Analyse réalisée en phase de due diligence et ateliers de co-construction du plan de progrès RSE.



### 3.

#### INDICE D'IMPACT HUMAIN

##### Objectif

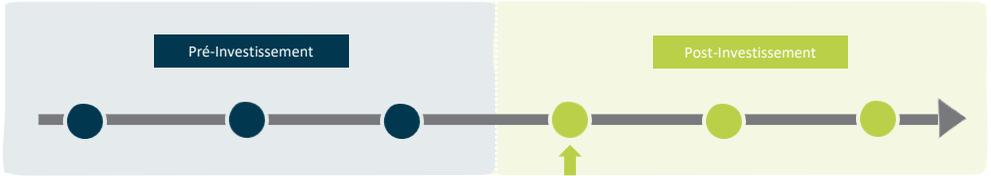
Faire progresser la prise en compte de l'humain au travail

##### Outils GENE0

Calcul et restitution de l'indice, permettant d'évaluer la performance sociale de l'entreprise et d'identifier des plans d'actions pertinents



# PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ESG SUR LE CYCLE D'INVESTISSEMENT



## Collecte annuelle de données extra-financières et restitutions

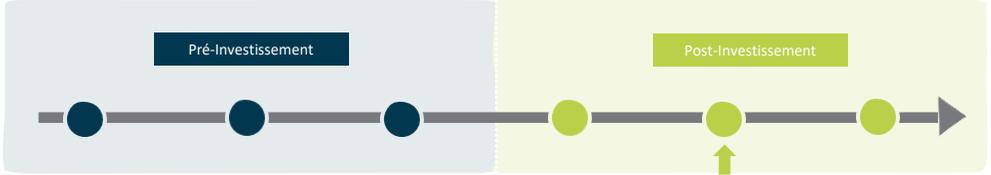
GENEO Capital Entrepreneur accompagne 100% de ses sociétés en portefeuille dans l'élaboration d'un reporting extra-financier. Ce questionnaire permet un suivi annuel du niveau d'avancement de pratiques ESG par les participations (risques et opportunités, conformité et bonnes pratiques)

<b>Gouvernance</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Politique de durabilité</li><li>- Plan d'impact positif</li><li>- Gestion des normes internationales</li><li>- Société à mission</li><li>- Composition des organes de gouvernance et féminisation</li><li>- Ethique des affaires</li><li>- Gestion de la chaîne d'approvisionnement</li></ul>
<b>Environnement</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Politique et gestion environnementale</li><li>- Bilan des émissions de Gaz à effet de serre (GES)</li><li>- Stratégie en matière de lutte contre le changement climatique</li><li>- Gestion énergétique</li><li>- Gestion de l'eau et des déchets</li><li>- Biodiversité</li><li>- Alignement à la taxonomie verte européenne</li></ul>
<b>Social</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Effectifs (y compris et hors croissance externe) et par région</li><li>- Diversité et inclusion</li><li>- Climat social et engagement des salariés</li><li>- Développement des compétences</li><li>- Partage de la création de valeur</li><li>- Accidentologie</li></ul>

Les données collectées par GENEO Capital Entrepreneur sont ensuite analysées et benchmarkées dans la mesure du possible avec notre partenaire Tennaxia. Des restitutions sont ensuite organisées avec l'équipe de management et l'équipe GENEO de suivi de l'investissement.

Au-delà des restitutions de données ESG, 100% de nos sociétés en portefeuille traitent la RSE au moins une fois par an en conseil de surveillance et/ou d'administration.

# PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ESG SUR LE CYCLE D'INVESTISSEMENT



## Accompagnement continu et sessions thématiques

Les entreprises accompagnées par GENE Capital Entrepreneur bénéficient d'un accompagnement sur-mesure sur les thématiques prioritaires identifiées.



Des clubs thématiques, comme le club Impact sur les sujets ESG permettent de rassembler les différents responsables au sein du portefeuille lors de conférences et ateliers dédiés. A titre d'exemple, certains concepts ont donné lieu à des événements en 2024 comme : la réalisation d'une charte d'achats responsables, le changement climatique formalisation d'une trajectoire de décarbonation, le handicap et la reconnaissance de travailleurs handicapés, etc.

**Outil GENE** : une plateforme digitale a été déployée en 2024 afin de regrouper l'ensemble des informations nécessaires : documentation, support de présentation et replay des événements GENE. Cette plateforme permet également à l'équipe Impact de communiquer et de faire circuler des documents avec les participations et le reste de l'équipe.



### Clubs thématiques

Partagez vos expériences et vos réseaux dans des Clubs thématiques et côtoyez les experts et partenaires GENE



### Fil d'actualités

Partagez vos actualités et restez en veille grâce à la Communauté GENE



### Événements

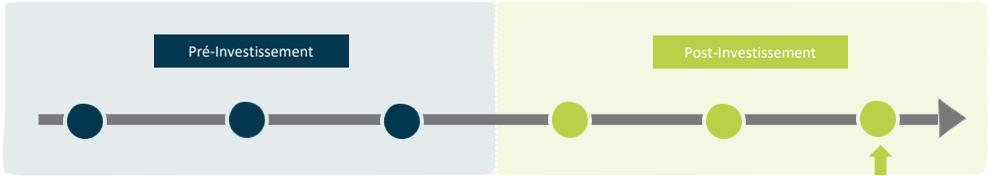
Restez informé des événements de GENE et de sa Communauté à Paris et en région



### Messagerie

Échangez et développez des synergies via une messagerie instantanée

# PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ESG SUR LE CYCLE D'INVESTISSEMENT



## Désinvestissement

Lors du désinvestissement, les Due Diligence ESG dressent un bilan de l'accompagnement de GENEO et des principales avancées de la société sur l'intégralité du cycle d'investissement. Les piliers Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance sont ainsi évalués afin de mettre à jour l'analyse impact-risques-opportunités.



De plus, les principales actions de la société sont mises en avant. Ces initiatives sont généralement reliées au plan d'impact positif de l'entreprise, défini en période de pré-investissement.

# LISTE DES PRODUITS FINANCIERS PRENANT EN COMPTE LES CRITÈRES ESG

Pour soutenir le rythme de développement propre à chaque entreprise, GENEО Capital Entrepreneur offre trois solutions complémentaires



## GENEO CAPITAL

Fonds propres et quasi-fonds propres

**Accompagnement intensif sur-mesure** au travers de Carnets de Croissance et de plans d'impact positif

23 entreprises en portefeuille en 2024

Article 8, 475 915 k€ AUM (93%)



## GENEO MEZZANINE

Quasi-fonds propres

**Accompagnement ciblé et intensif sur l'impact**  
Dégressivité du taux d'intérêt en fonction de l'atteinte d'objectifs d'impact

2 entreprises en portefeuille en 2024

Article 8, 33 592 k€ (7%)



## OBLIGATIONS RELANCES

Obligations sèches (non-convertibles)

**Inclusion dans la Communauté GENEО**  
Dégressivité du taux d'intérêt en fonction de l'atteinte d'objectifs RSE

9 entreprises financées